

Convocation du 30 juin 2016 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 06 juillet 2016 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 06 JUILLET 2016

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mercredi 06 juillet 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Étaient présents : Mmes CALDI Catherine, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, CHAUSSE Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Était excusée : Mme JACQUELIN Jacqueline (pouvoir à Mme TRAMUNT Josiane).

Mme CALDI Catherine est désignée comme secrétaire.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 24 mai 2016.

Convention Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire rappelle rapidement les décisions prises lors des réunions de la commission intercommunale du RPI suite à la dénonciation des conventions par la commune de Plou : les membres présents des trois communes avaient émis un avis favorable à la proposition de Monsieur CHABANCE en avril dernier à Plou sauf la première adjointe de Villeneuve qui souhaitait un temps de réflexion. Une autre proposition de Villeneuve a été présentée à la réunion qui a eu lieu début à Poisieux. Proposition qui ne donnait satisfaction ni à Plou ni à Villeneuve. Après débat, un accord a tout de même été trouvé à l'issue de cette dernière réunion et la commission a validé le projet de convention présenté à savoir une seule convention en supprimant le bilan de la cantine et en ne conservant que le transport scolaire et le personnel intervenant pendant la classe et le temps d'accueil gratuit sans compter l'entretien des locaux.

Monsieur le Maire a rappelé que la participation de Plou a fortement augmenté ces dernières années et ce en raison de la forte augmentation des charges de personnel à Villeneuve et le déséquilibre de la répartition des effectifs.

Chaque conseiller municipal a pris connaissance du projet de convention sur lequel Villeneuve n'a pas précisé si le pourcentage et le temps de travail des agents étaient hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe que les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont en baisse sur Villeneuve.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention de regroupement pédagogique intercommunal présentée qui sera jointe à la présente délibération et mise en application à compter du 1^{er} août 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission a procédé à la modification du règlement de la garderie soumis à l'approbation du conseil municipal pour être appliqué à compter du 1^{er} septembre 2016. Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire de document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le règlement dont un exemplaire sera remis à chaque enfant scolarisé au sein du regroupement pédagogique intercommunal.

Cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les modifications nécessaires dans le règlement de la cantine ont été soumises à la commission avant validation par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le règlement dont un exemplaire sera remis à chaque enfant scolarisé à l'école de Plou.

Recensement population 2017

La commune de Plou devra procéder au recensement de sa population début 2017. Ce recensement se fait tous les cinq ans. En 2012, Mesdames TRAMUNT Josiane et JACQUELIN Jacqueline avaient été respectivement coordonnateur communal et agent recenseur. Pour 2017, Céline MILLECAMPS sera le coordonnateur communal. Quant à l'agent recenseur, le poste sera proposé à Cloé POTHUS, en complément du poste d'animateur des Nouvelles Activités Périscolaires. Mais le recrutement est sous la responsabilité du Maire. La rémunération sera votée ultérieurement lorsque le conseil municipal aura connaissance des éléments nécessaires.

Salle des fêtes

Après avoir instauré lors d'une réunion précédente un état de lieux d'entrée et de sortie à chaque location de salle des fêtes, le conseil municipal prend connaissance des documents suivants :

- Contrat de location
- Etat des lieux

Un état quantitatif de la vaisselle sera préparé par l'agent en charge de l'état des lieux pour le 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve ces documents.

Forêts

Vente des chênes

Les chênes des parcelles 31, 32 et 33 de Brouillamnon ont été vendus le 24 juin dernier à 27100 € au lieu des 18000 € estimés. Les chênes des parcelles 4 et 9 du Souchet seront mis en vente par l'ONF en octobre prochain en espérant que la qualité soit bonne et que le bois ne soit pas de couleur rouge. L'ONF a estimé ce lot à 18000 €.

Affouages 2016-2017

Parcelle 13 au Souchet : déjà marquée (280 stères environ),

Parcelle 27 à Brouillamnon : 2 lots restant à terminer (17 stères environ),

Parcelles 31 à 33 à Brouillamnon : exploitation des houppiers si chênes abattus (450 stères environ),

Parcelles 4 et 9 au Souchet : exploitation des houppiers si chênes vendus en octobre et abattus rapidement (450 stères environ).

Seront à exploiter en priorité les houppiers des parcelles 4 et 9 mises en vente au Souchet s'ils sont abattus rapidement. Dans ce cas l'exploitation des houppiers des parcelles 31, 32 et 33 de Brouillamnon pourra être reportée à l'hiver 2017-2018.

La quantité de bois d'affouages pour les trois années à venir est tout à fait suffisante.

Les courriers des trois affouagistes qui n'ont pas respectés les clauses du règlement ont été envoyés courant juin avec une demande de mise en conformité. La commission ira vérifier en septembre.

Par contre un affouagiste a débardé courant juin par sol non portant et a entraîné de fortes dégradations dans la parcelle. La commission recherche l'auteur qui sera sanctionné. Cette information sera insérée dans le prochain « Vite dit – Vite lu ».

Affouages 2017-2018

Parcelle 34 à Brouillamnon : marquage des cloisonnements et des tiges d'éclaircie (environ 150 stères),

Parcelle 35 à Brouillamnon : marquage des cloisonnements et des tiges d'éclaircie (environ 110 stères),

Parcelles 31 à 33 à Brouillamnon : houppiers non exploités en 2016-2017,

Parcelles 4 et 9 au Souchet : houppiers vendus en octobre 2016 et non exploités.

Affouages 2018-2019

Parcelles 21a et 24 au Bouchet

Parcelle 7 au Souchet : dépressage pour permettre le développement des chênes en régénération naturelle.

Travaux

Parcelle 4 au Souchet : broyage à réaliser par les agents communaux après l'intervention de l'ONF qui fera les premiers cloisonnements.

Questions diverses

- Décès de Jacques GIORDANO
Monsieur GIORDANO Jacques est décédé lundi matin à son domicile. Les services de secours intervenus sur place ont attendu un médecin pendant trois heures pour constater le décès. Monsieur le Maire fera part de cette situation à Madame la Préfète.

- Festivités du 14 juillet
Organisation des festivités :
Commande des boissons
Préparation des boissons à 18h30 le lundi 11 juillet
14h30 salle de réunion : atelier « lampions »
17 h : installation des tables et du château gonflable
Repas aux artificiers
Apéritif républicain à 19 heures et Pique-Nique vers 20 heures
Retraite aux flambeaux
Tir du feu d'artifice par Clotilde VANDEWALLE à 23 heures

- Communauté des Communes FerCher Pays Florentais
 - o FerCher a pour projet la mise en place d'un fascicule d'information financé par des annonceurs. Pour ce faire il faut transmettre les renseignements concernant chacune des communes.
 - o Un courrier a été adressé à la Préfecture du Cher pour connaître la raison de la baisse de 90 % de sa Dotation Globale de Fonctionnement en 2016. Pas de réponse à ce jour.

- Logement insalubre
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur VIVIEN est propriétaire d'un logement insalubre au Souchet, le locataire a déposé un recours auprès des services de l'Etat qui ont mis en demeure le propriétaire de faire des travaux de rénovation. A ce jour le propriétaire n'ayant toujours pas fait les travaux, le locataire a fait appel à un avocat pour faire appliquer la décision. La commune a reçu un courrier de l'avocat demandant de se substituer à l'Etat pour faire les travaux de mise en conformité. Monsieur le Maire a pris

contact avec les services de la Direction Départementale des Territoires afin de faire prendre en charge les dits travaux.

- Epaves entreposées sur les parcelles communales

Monsieur le Maire prendra contact avec le propriétaire pour faire évacuer les épaves se trouvant sur le domaine public rue des Cours.

- Dossier de Fontmoreau

Monsieur le Maire a reçu en mairie Monsieur GONCALVES et Madame MOROT de la Direction Départementale des Territoires afin de leur présenter les infractions dont a fait preuve le propriétaire de Fontmoreau. Le Tribunal Administratif est sollicité pour contester un acte. Or dans ce dossier pour l'instant, il n'y pas d'acte mais une multitude d'infractions. Le dossier va être transmis à la DDT dans l'immédiat.

- DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document, obligatoire, récapitule et définit les principaux risques auxquels peut être confrontée la population et rappelle pour chacun de ces risques la conduite à tenir, les numéros d'urgence, ainsi qu'une cartographie de la commune indiquant les points essentiels.

- Ecole

- Les enfants de l'école de Plou ont réalisé une fresque représentant chacun des enfants scolarisés à Brouillamnon. La Directrice prévoit l'inauguration le lundi 05 septembre 2016 à 19 heures. Inauguration à l'issue de laquelle la mairie offrira un vin d'honneur.
- Nomination d'enseignant : Monsieur Romain RENIAUT vient d'être nommé en complément des deux postes à temps partiels des enseignantes en place.

- Dossier Ad'AP

La commission va réfléchir sur les travaux prévus en 2016 en l'occurrence les sanitaires de l'école à programmer pendant les vacances de la Toussaint.

- Chaudière du logement locatif

Trois devis seront demandés afin de prévoir le remplacement.

- Congés annuels

Le secrétariat sera fermé pour congés du 29 juillet au 05 août inclus et du 02 au 19 septembre 2016 inclus.

- Permanences des élus

Des permanences seront programmées de septembre à décembre 2016. Si toutefois aucun administré ne s'y déplace, leur suppression sera annoncée dans le prochain bulletin municipal.

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement

La commission prépare actuellement un budget prévisionnel pour un accueil de loisirs sans hébergement à titre expérimental aux vacances de la Toussaint pendant une semaine. Ce budget n'est pas encore finalisé. Manquent des informations de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et les tarifs de participation des familles. Le projet sera soumis au vote du conseil municipal lors de la prochaine séance fin août.

- Nouvelles Activités Périscolaires

Les trois animateurs reprendront leur poste à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Madame MATJASEC sera absente environ quatre à cinq semaines pour des raisons de santé, son remplacement aux services de la cantine et de la garderie sera partagé entre les deux autres animateurs NAP. Par contre il faudra trouver un animateur qualifié pour les NAP.

- Elagage

La commission forêt se charge de demander des devis pour l'élagage des bordures de forêts le long des champs ou des chemins ruraux.

Quant à la bordure de bois de M. PICANDET, il semblerait que le courrier n'ait pas été adressé au bon propriétaire, Messieurs CHABANCE et RENIAUT iront voir sur place.

- Fibre optique

FerCher a adhéré à Cher Touraine Numérique, le dossier suit son cours.

Par contre Le Bouchet n'est plus desservi par internet depuis plusieurs jours, les batteries de l'antenne ont disparu. Monsieur le Maire prendra contact avec le référent.

- Vente parcelle ZH 74

La commission se réunira pour ouvrir les plis.

Ce dossier sera mis à l'ordre du jour lors de la prochaine séance pour acter la vente.

Sécuriser l'arrière de la grange en raison des tuiles qui glissent.

- Vente parcelle au Souchet

L'annonce est parue mais aucun contact ne s'est manifesté pour l'instant.

- Chemin rural dit des Adujoncs

Sur ce chemin qui mène à l'antenne, un trou s'est creusé à cause de l'effondrement d'un drain. A voir sur place pour sécuriser.

- Voirie

- Points à temps : envoyer le devis pour les points à temps qui sont prévus courant juillet dont les deux tiers seront à la charge de FerCher.
- Rue Orline : la réparation est programmée prochainement.
- Chemin rural desservant la maison forestière : les travaux de réfection de la maison sont toujours en cours. La demande de déblaiement des matériaux est reportée.
- Les Brissards : le plateau ralentisseur a été installé et semble être très efficace. Reste la signalisation à mettre en place.
- L'entretien des accotements de la route des Moreaux est de la compétence de FerCher mais Monsieur le Maire demandera aux agents de les faire en urgence surtout des Moreaux à l'intersection de la route départementale 114.
- Boucher les trous sur le chemin lénard.
- Prévoir le fauchage des chemins de randonnée.

- Ecole

- Internet : La directrice a demandé si sa classe pourrait être desservie. M. POTHUS s'est renseigné et propose deux solutions : soit tirer un câble de l'autre classe si la distance entre les deux est inférieure à 80 mètres soit contacter Orange pour une autre possibilité. M. POTHUS verra avec Orange.
- Ecole de Villeneuve : les parents d'élèves de l'école de Villeneuve ont distribué un mot aux enfants signalant la forte température dans les locaux et le désintérêt des élus de la commune. La commune de Plou n'est pas concernée par ce problème.

- SDE 18
M. MARGUERITAT se rendra le 08 juillet à une réunion du SDE 18 où il demandera des devis pour l'installation d'un point lumineux à l'abri bus des Brissards ainsi qu'un devis pour le projet d'extension du réseau d'éclairage rue d'Hamenon entre les deux hameaux.
- Fleurissement
Le jury communal passera le samedi 16 juillet et le jury départemental le mercredi 20 juillet. Mme Françoise SENUT accompagnera ce dernier.
- Relais d'assistantes maternelles (RAM)
Des renseignements sur le fonctionnement du RAM ont été demandés suite à la demande d'une assistante maternelle. Plusieurs possibilités existent. Contact sera pris auprès de la Mairie de Saint Florent pour un complément d'information avant décision.
- Cantine
Une enfant se plaint du bruit à la cantine.
- Acquisition de matériel
Des devis seront demandés pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie et d'un lave-linge pour la cantine et l'école.
- Conseil municipal
La prochaine séance aura lieu le mardi 30 août 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire
Catherine CALDI

Le Maire
Fabrice CHABANCE

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2016 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,